COURS DES CHANGES ET EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mai 1765.	*Du Lundi 13.*	*Mardi 14.*	*Mercredi 15.*	*Jeudi 16.*
Actions des Indes.	an. / 1re. ap. 1190 / 2e. ap.	/ / 1390	/ /	/ /
Emprunts de la Comp.	444	444	444	
Promesses à 5 p $\frac{0}{0}$		10 $\frac{1}{2}$		
Promesses à 4 p $\frac{0}{0}$	35	35	35	
Actions des Fermes.	995	992 $\frac{1}{2}$	995	
Lots de la 3e Loterie.	10e. 11e. t. 16 $\frac{1}{2}$	12e. t. 21 $\frac{1}{2}$	5e. t. 16 $\frac{1}{2}$ / 13e. t. 26 $\frac{1}{2}$	
Amortissement.		$\frac{3}{4}$	$\frac{4}{4}$	
2 ß p # du Dixiéme.	9	$^{m}9\frac{3}{4}$	$^{m}9\frac{3}{4}$	
Annuités.	439	440	440	
Coupons d'annuités.	87	87	87	
Emprunt de 50 millions	15	15	15 $\frac{1}{4}$	
Colonies, 1759.			16. 6^{m}	
Canada.	24	34 $\frac{1}{2}$ 2^{m}.	34 $\frac{1}{2}$ 5^{m}	
Époques.	10e. à 12e. 16	5e. 11 $\frac{1}{2}$. 11e. 16	5e. 11 $\frac{1}{2}$ 10e. 16 $\frac{1}{2}$	
CONTRATS.				
Sur la Ville.				
A 4 p $\frac{0}{0}$.				
3 p $\frac{0}{0}$ sur les Cuirs.		50		
2 p $\frac{0}{0}$ sur les Postes.		58		
Bretagne.	10			
Languedoc.				
Bourgogne.				
Sur le Clergé.				
Tailles. Gité de Paris.				
Tailles. de Province.				
CHANGES.				
Amsterdam.	56 $\frac{1}{4}$	56 $\frac{1}{4}$	56 $\frac{1}{4}$	
Londres.	31	31	31	
Hambourg.	179	179	179	
Madrid.	15 4	15 4	15 4	
Cadix.	15 2 6	15 2 6	15 2 6	
Livourne.	96 $\frac{3}{4}$	96 $\frac{3}{4}$	96 $\frac{3}{4}$	
Lyon, *Pâques*.	au pair.	au pair.	au pair.	

FEST

AVIS.

Cette Gazette paroît deux fois par semaine, le Mardi & le Samedi : on y insere gratis *tous les Avis relatifs au commerce. L'abonnement est de* 24 ℔ *par année qui se payent d'avance. Il faut s'adresser pour le tout au Sieur Dupuis, Directeur général, au Bureau rue Montmartre. On prie d'affranchir le prix des abonnemens & des ports de lettres.*

Les personnes qui ne voudront point s'abonner, pourront les envoyer chercher au Bureau, à raison de 5 s. la feuille, contenant huit pages.

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont S. Michel. 1765.

GAZETTE DU COMMERCE.

ANNÉE 1765. Du Samedi 27 Avril.

QUESTION *ſur le dégré de preuve que la Loi & l'uſage donnent au livre d'un Marchand* DÉTAILLEUR, *contre les Particuliers* ACHETEURS.

IL eſt beau de combattre les paradoxes contraires au bien public. *Guenois*, *Danty*, *Ferrieres*, *Denizart* & pluſieurs autres célebres Auteurs, ont décidé que les *livres de Marchands ne ſont preuve que de Marchand à Marchand, & qu'un Particulier aſſigné ſur la foi d'un pareil livre, en payement de marchandiſes, qu'on ſuppoſeroit lui avoir livrées, doit être renvoyé d'aſſignation au-deſſus de ſon ſerment, de n'avoir point été, ou de n'avoir pas envoyé prendre ces marchandiſes.* La ſeule maxime qu'ils citent au ſoutien de leur opinion, eſt celle, *que perſonne ne peut ſe faire un titre ſoi-même*; & c'eſt cette maxime générale qui, dans un cas ſingulier, eſt le fondement d'un Procès appointé, pendant actuellement dans un quatriéme Tribunal : Procès qui n'a pour objet qu'une ſomme de 27 ℔ pour un demi-barril de graine de lin livré à un Laboureur.

Les progrès de ce Procès ruineux, & les autorités qui ſemblent le ſoutenir, doivent faire deſirer une Loi poſitive, qui empêche les Praticiens de croire trop aveuglement des Auteurs, qui certainement n'ont pas prévu les objections que je vais faire contre leur ſentiment, & qui ſeront plus nouvelles pour les Juriſtes, que pour ceux qui entendent le commerce.

Remontant à la ſource de nos Loix, je dois obſerver que l'art. 161 de la Coutume de Bretagne, rapproché de ce qui fut écrit en 1330, (c'eſt l'époque de ſa premiere rédaction) nous apprend que de tout temps le Marchand Détailleur a été cru ſur ſon ſerment, lorſqu'il ne s'agiſſoit que d'une modique ſomme; & il y a pluſieurs Coutumes en France qui ont une pareille diſpoſition.

Or, cette coutume d'ajouter une foi entiere au ſeul ſerment du vendeur, eſt antérieure de pluſieurs ſiécles à l'invention des livres journaux, qui n'ont commencé à être connu en France que dans le commencement du ſeiziéme ſiécle, au-lieu que dès le quatorziéme, c'eſt-à-dire, longtemps avant que l'écriture fût devenue commune, un Marchand *Détailleur* qui avoit vendu pour cinq ſols de marchandiſes, étoit cru à ſon ſerment ſur la vérité de la vente.

Si l'on demande quel étoit le motif de cet uſage. Je réponds que ce motif ne pouvoit être autre que l'avantage réciproque du vendeur & de l'acheteur, conſiſtant dans la facilité d'obtenir à crédit une denrée qui nous eſt néceſſaire, & dans le moyen de multiplier les ventes; car s'il eſt avantageux à un Marchand Détailleur de vendre beaucoup, pourvu qu'il puiſſe vendre avec ſureté, il n'eſt pas moins avantageux à un Colon ou à un Artiſan, de pouvoir, ſans argent, acheter de quoi ſe couvrir, ou continuer ſa profeſſion : avantage réciproque qui ceſſeroit tout à coup, s'il falloit pour une emplette de 25 ℔ plus ou moins, payer comptant, ou ſupporter les frais d'une obligation pardev. Notaire.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Ce ſont ces inconvéniens qui ont été prévus par différens Légiſlateurs, ſur-tout par ceux qui travaillerent en 1580 à la derniere rédaction de notre Coutume ; car au-lieu de 5 ß que portoient les précédentes, ils étendirent le privilége du Marchand détailleur juſqu'à 25 ß monoie, ſomme qui étoit alors auſſi conſidérable que l'eſt aujourd'hui celle de 20 ℔ : cependant un autre Breton eſt poſitivement du ſentiment de Guenois, de Danty, de Ferrieres & de Deniſart. C'eſt l'Auteur anonyme de notre Cout. imprimée à Nantes.

Cette foule d'autorités m'a donc obligé d'approfondir la queſtion, parce que je trouve qu'elle intéreſſe autant les Marchands en gros que les Détailleurs : je prouverai même que je plaide la cauſe du public en général, en plaidant celles des Marchands ; mais il faudra me pardonner les longueurs & les répétitions qui pourroient rendre ma diſſertation ennuyeuſe.

» Les livres des marchands, dit Me. Pou-
» lain, p. 474, t. premier de ſa grande
» Coutume, font preuve lorſqu'ils ſont
» en bonne forme ; & cette preuve n'eſt
» pas limitée à une modique quantité ;
» *pourvu que l'on vienne dans l'an.*

On a oſé dire que ce ſavant Auteur n'a entendu parler que du cas où il s'agit d'une demande de *Marchand à Marchand*. Mais l'exception qu'il a donnée de la preſcription annuelle, prouve évidemment qu'il a entendu parler des livraiſons de ces marchandiſes de détail, dont la preſcription eſt établie par l'art. 292, qui, lui-même, *quod notandum*, excepte le cas de Marchand à Marchand en ces termes ;
» action de *marchandiſes baillées en détail*
» *à autres que Marchands de ſemblables mar-*
» *chandiſes, ſera preſcrite par an & jour.*

Me. Poulain n'a donc point entendu parler du cas de *Marchand à Marchand*, puiſque la coutume pour l'avantage du commerce, n'a pas voulu ſoumettre à la preſcription annuelle les livraiſons de Marchand à Marchand ; mais cette preſcription, bien loin de détruire les preuves qui réſultent d'un livre de détail en bonne forme, elle ſuppoſe même ces preuves, puiſque là où il n'y a point de livre, le ſerment ſeul du vendeur fait Loi ; Me. Poulain n'eſt pas le ſeul Auteur Breton de ſon ſentiment ſur l'efficacité des livres journaux d'un Marchand. Car, M. de *Verchambault* dans ſon Commentaire ſur l'art. 292, dit poſitivement que ces ſortes de livres font foi, quand la probité du Marchand eſt reconnue. Il eſt vrai qu'il ajoute *que ſi le débiteur eſt du nombre de gens illuſtres*, ce ſont ſes termes, *le ſerment doit lui être déféré*. Mais cette exception même, jointe à l'objet marqué de ſon Commentaire, prouve évidemment qu'il a auſſi entendu parler de ceux qui vont ou qui font prendre quelques marchandiſes dans la boutique d'un Marchand détailleur. Ainſi les Appellans n'étant pas du nombre des *gens illuſtres*, & l'Intimé étant au contraire un Négociant qui ſoutient avec réputation un commerce en gros & en détail, le ſentiment de M. de Verchambault reſte dans toute ſa force en faveur de cet honnête marchand. (V. la p. 327 du premier t. de ſa petite Coutume) enfin l'uſage y eſt conforme, non ſeulement en Bretagne, mais même dans tout le reſte de la France. Un Marchand détailleur qui a un livre en forme probante, ne néglige jamais d'en ſignifier l'extrait en tête de ſa demande ; & cet extrait ſuffit, à moins que le défendeur ne faſſe quelque conteſtation, auquel cas le demandeur ne manquera jamais d'offrir le ſerment, & le Juge de le lui déférer : c'eſt un uſage en un mot, qui ne reçoit aucune exception, (a) ſi ce n'eſt lorſque le défendeur a la preſcription en ſa faveur ; & dans ce cas il n'eſt pas libéré de droit, puiſqu'indépendamment de cette preſcription, il eſt obligé d'affirmer par ſerment le payement qu'il allégue. Il ſeroit facile de donner mille preuves de cet uſage général en Bretagne, non ſeulement en fa-

(a) *S'il y a quelque Province dans le Royaume où cet uſage ne ſoit pas tel, l'amour de la vérité doit engager le Lecteur qui en aura connoiſſance, à en informer le public par la voie de cette Gazette, même à donner les motifs qui auroient empêché d'adopter l'uſage général ; car dans une matiere où il faut faire connoître les abus, il faut dire le* pour & *le* contre. *Or, ſi malgré cette priere que l'on fait avec inſtance, perſonne ne conteſte l'uſage général, on ſera forcé de le prendre pour conſtant, & on fera peu de cas de l'opinion peu réfléchie d'une foule d'Auteurs qui ſe ſont copiés les uns les autres.*

COURS DES CHANGES ET EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mai 1765.	*Du Vendredi 10.*	*Du Samedi 11.*
Actions des Indes.	an. . . . . / 1e. ap. 1192 ½ / 2e. ap.	1190 / 1390
Emprunts de la Compagnie.		
Promesses à 5 p ⅌.	10 ½	
Promesses à 4 p ⅌.	35	35
Actions des Fermes.	990	990
Lots de la troisiéme Loterie.	5c. à 16. 10c. 11c. 16 ½.	
Amortissement.		
Deux sols pour livre du Dixiéme.		9
Annuités.		440 . 1760
Coupons d'Annuités.	87 . 3 m	87 88
Emprunt de 50 millions.	15 m 15 ¼.	15 2 .
Colonies, 1759.	15 ½	16 ½ m . 5 .
Canada	34	34 ½. m 35.
Époques.	7c. 11 ½ 10c. 12c. 16 ½	5c. 11 ½
CONTRATS.		
Sur la Ville.		
A 4 p ⅌		
A 3 p ⅌ sur les Cuirs.		
A 3 p ⅌ sur les Postes.		
Bretagne.	10	
Languedoc.		
Bourgogne.		
Sur le Clergé.		
Tailles Généralité de Paris.		
Tailles Généralité de Province.		
CHANGES.		
Amsterdam.	56 ¼	56 ¼
Londres.	31 1/16	31 1/16
Hambourg.	179	179
Madrid.	15 4	15 4
Cadix.	15 2 6	15 2 6
Livourne.	96 ½	96 ½
Lyon, *Pâques.*	au pair.	au pair.

AVIS.

Cette Gazette paroît deux fois par semaine, le Mardi & le Samedi : on y insere gratis *tous les Avis relatifs au Commerce. L'abonnement est de* 24 ℔ *par année qui se payent d'avance. Il faut s'adresser pour le tout au Sieur* Dufresne, *Directeur général, au Bureau rue Montmartre. On prie d'affranchir le prix des abonnemens & des ports de lettres.*

Les personnes qui ne voudront point s'abonner, pourront les envoyer chercher au Bureau, à raison de 5 sols la feuille, contenant 8 *pages.*

A PARIS, de l'Imprimerie de Knapen, au bas du Pont S. Michel. 1765.

livres des Marchands en gros fiſſent foi contre les Marchands détailleurs, pendant que les leurs n'en feroient point contre les acheteurs particuliers? Quel inconvénient au ſurplus y a-t-il à laiſſer la Loi égale? Voit-on beaucoup de ces Marchands détailleurs abuſer de cette Loi? Il ſuffiroit qu'ils le fiſſent deux ou trois fois contre des perſonnes d'une probité reconnue, pour qu'à la quatriéme, un Juge fût maître d'éxiger la preuve de la livraiſon.

La ſuite l'ordinaire prochain.

DE LONDRES *le* 13 *Avril* 1765.

Réſumé des principaux articles d'importation & d'exportation, enrégiſtrés à la Douane du 3 *au* 10 *Avril.*

Importé. Dix-huit muids de vin de Liſbonne; 3, 500 ℔ d'indigo du Havre & de Dunkerque; 6, 000 ℔ d°. de Cadix; 1, 500 ℔ de piment de la Jamaique; 1, 250 quintaux de riz de la Caroline.

Exporté. Mille ſoixante & treize aunes de toile à voile pour la Méditerranée; 269 quintaux de plomb à giboyer, pour l'Eſpagne & le Portugal; 10 tonnes d°. pour la mer Baltique; 106 quintaux de plomb pour Corck; 1, 938 ℔ de thé pour la Caroline; 1, 983 ℔ de ſalpêtre pour Liſbonne; 20 tonnes de plomb pour la France; 37 d°. pour la Flandre; 879 ℔ d'indigo pour Dantzic.

Le froment s'eſt vendu à Londres le 8 de ce mois, 45 à 48 ſchelins le quarter; la dreche, 22 à 27; le ſeigle, 23 à 24; l'orge, 18 à 20; l'avoine, 13 à 16. Tout le grain qui s'eſt trouvé à ce marché, a été vendu.

La *Royale Charlotte*, Vaiſſeau de la Compagnie des Indes, Capitaine *Clément*, eſt à l'ancre dans la rade de Margate.

Le *Seangniph*, de Londres, pour Colcheſter, le *Croſoak*, de Londres, pour Weymouth, & le *Piletcaouer*, de Caen, pour Boulogne, ſont entrés à Ramſgate pour ſe mettre à l'abri.

Un Brigantin François nommé le St. *Nicolas*, chargé de laine d'Eſpagne, a échoué un peu à l'Oueſt de Rye, mais l'équipage & une partie de la cargaiſon ont été ſauvés.

Pluſieurs effets trouvés depuis peu près de Truro, dans le Comté de Cornwall, parroiſſent annoncer la perte du Vaiſſeau le Belleiſle, Capitaine *Garret*, parti de Cork pour Dunkerque.

Il y a actuellement à Deal 130 Bâtimens outre les Vaiſſeaux Gardes-Côtes.

COURS *des effets publics à Londres.*

Actions de la banque . .	livres fermées
De la Com. des Indes . . .	152 ½ à ¼
Action de la M. du Sud .	
Anc. Ann. de la M. du S.	livres fermées
D°. Nouvelles	86 ½
D°. réduites à 3 p°/° . .	livres fermées
D°. conſolidée à 3 p°/° .	86 ⅞
De la Com. des In. à 3 p°/°	
D°. de 1751 à 3 p°/° . . .	
D°. de la banque 1756, à 3 ½ p°/°	
D°. 1758 à 3 ½ p°/° . . .	
D°. 1762 à 4 p°/°	
Bill. de la C. des I. prime.	69 à 70
Ann. à 4 p°/° 1763 . . .	
Billets de la Marine à 4 p°/°.	livres fermées
Annuités à long terme .	
Souſcriptions 1763 . .	
Prime de l'*omnium*. . .	
Billets de lotterie. . .	11 ℔ 17 ß

Prix des matieres d'or & d'argent, & de la cochenille

Or en eſpèces . . .	3 ℔ 18 ß 4 d.
D°. en barres . . .	3 18
Piéces de huit, appellées Grandes Pillares . .	5 3
D°. petites	5 3
Grandes Mexicaines . .	5 3
D°. petites	5 3
Argent en barres . . .	5 4 ¼
Cochenille la ℔ . . .	21 ß d. *ſterl.*

DE NANTES *le* 15 *Avril* 1765.

Prix des marchandiſes qui ont varié.

Sucre terré ou caſſonade premiere ſorte, 62 ℔ le *cent*; — ſeconde ſorte, 56 à 58 ℔; petit ſucre ou quatriéme ſorte, 49 ℔; — tête ou cinquiéme ſorte, 40 ℔; — ſucre brut, premiere ſorte, 35 ℔; — huile d'olive fine du Port Maurice, 2e. qualité, 52 ℔; — huile de Provence, premiere qualité, 54 ℔; — huile graſſe épurée de Fèce, 48 ℔; — coton en laine de Smyrne, 130 ℔; — ſavon marbré, 36 ℔; — gomme de Sénégal, 88 ℔ le *cent*, le tout *poids de marc*.

Cacao de la Martinique, 12 ß 6 ₰ à 13 ß la ℔ ; — dents d'éléphans assorties de 15 à 20 ℔, 3 ℍ 4 ß ; — carret ou écailles de tortues, 10 ℍ 5 ß ; — poivre en balles d'environ 400 ℔ ; — 1 ℍ 9 ß 6 ₰ ; — bougie du Mans supérieure, 2 ℍ 8 ß ; — baleine coupée, 6 ℍ ; — coton filé de l'Inde, 3 ℍ 10 ß la ℔ aussi *poids de marc.*

Il n'y a de changement dans le prix des assurances que pour la prime liée d'aller & de retour à la Caye St. Louis, qui étoit de 6, & qui est à 7 pour *cent.* Le prix du fret n'a point varié.

Il est entré dans ce Port les Navires la *Marie Modeste*, de 100 tonneaux, Capitaine le S. *Ravault*, Armateur, M. *Balan*, & le *Duc d'Aiguillon*, de 300 tonneaux, Capitaine le S. *Ervin*, Armateur M. R. *Thiercelin*, venant tous deux du Cap, chargés de 23 barriques de sucre brut ; — de 445 barriques, 3 tierçons, 7 quarts, 1 barril de sucre tête & terré ; — de 141 futailles, 1 barrique, 46 quarts, 4 barrils & 4 sacs de caffé ; — de 39 futailles, 1 barriques, 44 quarts & 1 barril d'indigo ; de 3 dents d'éléphant ; — de 15, 700 ℔ de bois de gayac ; — d'un barril d'huile de palme ; — le surplus du chargement est en liqueurs, confitures & sirops.

Il est sorti d'ici le Navire le St. *Guillaume*, de 150 tonneaux, Capitaine le S. *Olivier*, Armateur MM. *Bouteiller*, allant à Madere & à Léogane.

Le Navire l'*Achille*, du Port de 400 tonneaux, le S. *Boucher*, Capitaine, Armateurs MM. *Lassale & Vanmiert*, est parti pour la Martinique & la Guadaloupe.

NOMS *des soixante-quatres actionnaires réſidans à Nantes, qui ont voix délibérative pour la ferme des devoirs de Bretagne, avec le nombre des actions qu'ils ont chacun.*

MESSIEURS.

ARNOUS freres, 15 actions ; — ASSELIN & DACOSTA, 10 actions ; — BOISGERARD, 10 actions ; — BOUIN DE BEAUPRÉ, 23 ; R BUDAN, 10 ; — BURAUD, 10 ; — BAINVILLE, 10 ; — BOUCHER, 10 ; — CHARRET, 10 ; — CHAURAND, 10 ; — CHANCHEREL le jeune, 10 ; — CHANCOURTOIS BEGUIER, 10 ; — CLANCHY, 10 ; — DANIEL, 14 ; — DEGUER, 10 ; — DESAUBIEZ VATAR, 10 ; — D'HAVELOOSE, & MECKENHAUSER, & *Compagnie*, 10 ; — C. DROUIN & DUCOELET, 10 ; — DESEIGNE DROUIN & DULAC, 10 ; — DESRIDELIERES LEROUX, 10 ; — DOMINIQUE DEURBROUCQ, 10 ; DURBÉ, 10 ; — DETURCK & DIRVEN, 10 ; — FOUCAULT, 20 ; — FLEURY, 20 ; — GAMPERT, 10 ; — GEELIN, 10 ; — GUILLAUME GROU, 50 ; — GRUEL, 10 ; — HAMARD, 20 ; — SIMON JARRY, 10 ; — le jeune DUPERRÉ, 10 ; JOGUES freres, 10 ; — L. HUGUET, 10 ; LECLERC, 15 ; — LASNIER, 10 ; — LECOMTE, 10 ; — LEBOURG, 10 ; — LIBAULT, 15 ; — LEMASNE, freres, 10 ; — MILLET, 10 ; — MARCORELLE, 10 ; — MINYER, 10 ; — MOURIN & VALLIN, 32 ; — J. MONTAUDOUIN, 20 ; — A. MONTAUDOUIN, 10 ; — MICHEL, 10 ; — ORRY, 10 ; — PLOMBART & LEGRIS, 10 ; — PRAUD, 10 ; PLUMART DE RIEUX, 10 ; — PORTIER freres, 20 ; — ROSÉE, 10 ; — ROULIN, 10 ; — A. ROMMANET, 10 ; — SENICOURT GROU, 10 ; — STRICHE, 20 ; — TOBIN, 10 ; — SEEWALS & HEY, 10 ; — SCHWIGAUSER, 20 ; — Ve. TOLLENARE, 20 ; — VANBERCHEM, 10 ; — WILVELSHEIM, 10 ; — WAL, 10.

Le total des actions prises par ces Négocians, monte à 814, pour remplir le nombre de 1000. Il en falloit encore 186 qui ont été données au public & aux Employés des Fermes.

DE L'ORIENT *le* 15 *Avril* 1765.

Le Vaisseau de la Compagnie des Indes le *Dargenson*, retenu depuis 6 semaines dans le Port de l'Orient par des vents contraires, en est enfin parti le 14 de ce mois à 9 heures du matin avec des vents de Nord favorables.

D'AMIENS *le* 18 *Avril* 1765.

Prix du froment dans cette Généralité.

Le septier de froment mesure de Paris, a été vendu pendant la 2e. quinzaine du mois dernier, à Amiens, 16 ℍ 10 ß ; à Abbeville, 12 ℍ 18 ß ; à Doullens, 13 ℍ 5 ß ; à Montdidier, 13 ℍ 18 ß 6 ₰ ; à Perronne, 13 ℍ 8 ß 4 ₰ ; à St. Quentin, 14 ℍ 11 ß 6 ₰ ; à Boulogne, 16 ℍ 17 ß ; à Calais, 17 ℍ 2 ß 10 ₰.

De CHALONS *le* 17 *Avril* 1765.

Prix du froment dans cette Généralité.

Le ſeptier de froment meſure de Paris, a été vendu pendant la ſeconde quinzaine du mois dernier, à Chalons, 12 ℔ 16 ß 6 ₰; à Vitry, 10 ℔ 10 ß; à St. Dizier, 9 ℔ 17 ß 9 ₰; à Joinville, 10 ℔ 18 ß 6 ₰; à Chaumont, 10 ℔ 10 ß; à Vaucouleurs, 10 ℔; à Langres, 11 ℔ 4 ß 8 ₰; à Bar-ſur-Aube, 10 ℔ 11 ß 3 ₰; à Troyes, 12 ℔; à Sezanne, 11 ℔ 4 ß; à Epernay, 12 ℔; à Rheims, 15 ℔ 4 ß 1 ₰; à Rhetel, 13 ℔ 16 ß 3 ₰; à Mezieres, 13 ℔ 16 ß; à Ste. Menehould, 10 ℔ 8 ß.

De TOURS *le* 16 *Avril* 1765.

Prix du froment dans cette Généralité.

Le ſeptier de froment meſure de Paris, a été vendu pendant la ſeconde quinzaine du mois dernier, à Tours, 14 ℔ 4 ß 11 ₰; à Amboiſe, 14 ℔ 5 ß 10 ₰; à Hoches, 12 ℔ 13 ß 4 ₰; à Chinon, 14 ℔ 4 ß 1 ₰; à Richelieu, 13 ℔ 4 ß 7 ₰; à Loudun, 13 ℔ 13 ß 10 ₰; à Angers, 14 ℔ 11 ß 9 ₰; à Saumur, 14 ℔ 5 ß 3 ₰; à Montreuil Bellai, 14 ℔ 11 ß 9 ₰; à Chateau-Gontier, 12 ℔ 11 ß 1 ₰; à Beaugé, 12 ℔ 19 ß 2 ₰; à la Fleche, 13 ℔ 8 ß; au Mans, 11 ℔ 16 ß 9 ₰; à Mayenne, 13 ℔ 5 ß 3 ₰; à Laval, 13 ℔ 15 ß 4 ₰; à Château du-Loir, 12 ℔ 12 ß 9 ₰.

De MOULINS *le* 19 *Avril* 1765.

Prix du froment dans cette Généralité.

Le ſeptier de froment meſure de Paris, a été vendu pendant la ſeconde quinzaine du mois dernier, à Moulins, 12 ℔ 16 ß 10 ₰; à Nevers, 12 ℔ 16 ß; à Chateau-Chinon, 15 ℔ 12 ß; à Decize, 12 ℔ 12 ß; à St. Pierre-le-Moutier, 11 ℔ 5 ß; à St, Pourçain, 12 ℔; à Gannat, 12 ℔; à Montluçon, 11 ℔; à Evaux, 12 ℔ 6 ß; à Gueret, 13 ℔ 10 ß; à Aubuſſon, 14 ℔ 8 ß; à Montmarault, 11 ℔ 4 ß.

De ROUEN *le* 18 *Avril* 1765.

Il n'eſt entré dans ce Port depuis le premier juſqu'au 12 du courant, que deux Navires, Capitaines *Jean de Gruchy* & *Michel Tanquerey*, venant de Jerſey. Ils ont apporté 2050 buches & un grenier de bois de campêche, 15 ſaumons d'étain, 12 quintaux de pois, 2 quintaux & demi de ſarraſin, 6 barriques & 16 cruches d'huitres marinées & 1 lot de cocos.

Il eſt ſorti du 6 au 18 du courant, 5 Navires. Un pour Bayonne, Capitaine *Filhon*, 3 pour Liſbonne, Capitaines *Marais*, *Dubourg* & *Boutard*, & 1 pour Amſterdam, Capitaine *Albert Teunis*.

Le premier eſt chargé d'une partie de bled & de 815 ℔ de fayance, 527 ℔ de poudre à poudrer, 2 glaces, 12 chaiſes de cannes, 2 chrits dorés, 132 ℔ de beurre, 2 plaques de fer, 1 balle de librairie; les 3 deſtinés pour Liſbonne ſont chargés de bled & de 49, 400 ℔ de farine, 2 futailles, 2 caiſſes, & 1300 ℔ de mercerie, 260 ℔ de laine d'Allemagne, 28 groſſes de tabatieres de corne, 2125 ℔ de coutil de fil, 133 ℔ de bas de ſoie, 1 caiſſe de liqueur, 26 ℔ de confitures, 6225 ℔ de drap de laine, 1165 ℔ d'étoffe & de ruban de ſoie, 110 chapeaux communs, 871 d°. demi-caſtors, 720 d°. caſtors, 3 caiſſes d'eaux de ſenteur, 2017 ℔ de toile de lin, 1835 ℔ d'étamine de laine, 1180 ℔ de ſiamoiſe & toile de coton, 2150 ℔ de fayance, 4190 ℔ de maroc, 1800 ℔ de tapiſſerie fil & laine, 123 ℔ d'étoffe au 1 quart & 1 ſixiéme de ſoie, 707 ℔ de bonneterie de laine, 800 ℔ d'épingles de fer, 155,880 ℔ de ſeigle, 8 groſſes & 1 douzaine de peaux de parchemin, 5 ballots de vieux matelats, 2 groſſes de lunettes, 40 meules à Taillandier, 1995 peaux de veaux corroyées, 2 paniers de cidre, 50 ℔ de chandelles, 1 pendule, 465 ℔ de toile peinte, 100 ℔ de beurre, 300 coupons de vaches, 125 ℔ de gingas, 1 boîte de boutons & galons d'or & d'argent.

Le Navire parti pour Amſterdam, eſt chargé de 9 futailles & 5655 bouteilles de vin, 426 ℔ de poil de lapin, 16 caiſſes de meubles, 570 ℔ de porcelaine, 1070 ℔ de fayance, 12 caiſſes de mercerie mêlée, 10 muids de terre à poterie, 100 chapeaux demi-caſtors, 5306 ℔ de ſiamoiſe, mouchoirs, grenade toile, fil & coton, & mouchoirs tout coton, 2449 ℔ d'étoffes au 1 quart & 1 ſixiéme de ſoie, 28 ℔ de velours de coton, 2000 ℔ de laine, 425 ℔ d'étoffe de laine, 4 barrils de bierre, 83 ℔ de confitures, 490 ℔ de toile blancard, 444 ℔ de bougie, 250 ℔ de ſafran Gati-

nois, 2 pendules, 525 ℔ de glaces de la manufacture royale, 50 ℔ d'étoffe de soie 1 d°. soie & or; 1100 ℔ de caffé, 260 bottes de vaude, 36 paniers & demi de verres à vitres.

Il a été exporté de cette Ville depuis le premier Mars dernier au premier de ce mois pour divers endroits, 670, 150 ℔ de farine, 766, 980 ℔ de bled, 210, 880 ℔ de seigle, 11, 000 ℔ d'orge & 185, 900 ℔ de feves.

Prix du fret pour diférentes places.

Pour S. *Malo*, de 16 à 30 ℍ du tonneau, suivant les différentes sortes de marchandises, avec 15 p $\frac{0}{0}$ d'avaries & chapeau.

Pour *Bordeaux*, *Nantes* & *la Rochelle*, de 16 à 40 ℍ du tonneau.

Pour *Morlaix*, de 25 à 35 ℍ du tonneau, avec 20 p $\frac{0}{0}$ d'avaries & chapeau.

Pour *Marseille* de 40 à 60 ℍ du tonneau, avec 15 p $\frac{0}{0}$ d'avaries & de chapeau.

Pour *Bayonne*, de 30 à 60 ℍ du tonneau, avec 20 p $\frac{0}{0}$ d'avaries & 10 p $\frac{0}{0}$ de chapeau.

Pour *Bilbao*, 18 reaux de vieillon du quintal, pour les merceries, & 10 piastres fortes du tonneau pour les marchandises d'encombrance, de 42 pieds cubes pour les meubles, &c.

Pour *Cadix* & *Lisbonne*, suivant le détail ci-après; pour les blancards, 40 reaux de 1000 aunes; bougie, 10; batiste, 16; bas de soie, 33; bayettes, 8; bonnetterie en laine, 10; camelot en laine, 12; camelot au dessus du 6e. en soie, 14 *reaux du cent pesant.*

Chapeaux de castor, 40 reaux du cent en nombre; demi-castors, 30 réaux *idem.*

Cire blanche, 8; chemises garnies, 12; camelot poil & soie, 14; calmande & étoffe de laine, 12; crin, de 8 à 10; drap de laine de toutes sortes, 12 *reaux du cent pesant.*

Drap de Sedan, 14 *reaux du cent pesant*; dorures 50 reaux, *idem.*

Etamine sur laine, 12; d°. au-dessus du 8°. en soie 14; d°. en petites balles, 10; estampes, 8; éventails communs, 10; d°. fins, 12; étain œuvré, 8 *reaux du cent pesant.*

Etoffes de soie, or & argent, 50 *reaux du cent pesant net.*

Fil à coudre, 10; gingas, 10; gans de peau, 50; linon, 16; librairie en grosses balles, 8; d°. en petite balle, 10; mercerie ordinaire, 10; d°. fine, 12; maroc, 12; mouchoir de fil, 12; merceries mêlée, 12; ouvrages, 10; pluches, 12; peignes de corne, 10; papier bleu, 6 *reaux du cent pesant.*

Soieries, 33; d°. avec or & argent, 50 *reaux du cent pesant net.*

Siamoise fil & coton, 12; toile de St. Quentin, 16; d°. de Laval, 12; d°. de Beauvais, 12; d°. de lin écru, 12; d°. de lin blanc, 14; d°. de fil à carreau, 12 *reaux du cent pesant.*

Toile de Bretagne, 24 *reaux du cent en nombre*; toile de Chollet, 12 *reaux du cent idem.*

Et en outre pour toutes les marchandises ci-dessus, 3 reaux par ducat d'avaries ordinaires, chapeau, droit de Consulat & St. Louis.

De Pithiviers *le* 20 *Avril* 1765.

Prix des grains ledit jour.

Le bled de la récolte derniere s'est vendu 15 ℍ le *septier*; — celui de celle de 1763, 12 ℍ 10 ß; — le froment de 1762, 15 ℍ; — l'orge, 8 ℍ; — l'avoine, 7 ℍ 10 ß le *septier*, mesure de Paris; — le safran a été vendu 29 ℍ la ℔.

De Paris *le* 22 *Avril* 1765.

Etat des marchés de Seaux & de Poissi, des 15 & 18 *Avril* 1765.

La vache s'est vendue depuis 34, 45, 48, 50, 55 ℍ, jusqu'à 76, 80, 90, 105 & 110 ℍ.

Le bœuf, depuis 90, 96, 105, 110, 120, 130, 150 ℍ, jusqu'à 230, 240, 250, & 280 ℍ.

Le veau s'est vendu depuis 16, 20, 22, 25 ℍ, jusqu'à 48, & 54 ℍ.

Le mouton s'est vendu depuis 6, 7, 11, 16 ℍ, jusqu'à 17, 20 & 24 ℍ.

Ce qui établit la viande l'une dans l'autre sur le pied de 7 ß 6 d. la ℔, sans y comprendre les droits d'entrée.

Etiage *de la Riviere de Seine.*

Le 22 & le 23 Avril 1765, la riviere étoit à 4 pieds 1 pouce; le 24, à 4 pieds & le Jeudi 25, à 3 pieds 9 pouces au-dessus des plus basses eaux.

COURS DES CHANGES ET EFFETS PUBLICS A PARIS.

Avril 1765.	*Du Lundi 22.*	*Mardi 23.*	*Mercredi 24.*	*Jeudi 25.*
Actions des Indes.	an. 1197 ½ / 1re. ap. / 2e. ap.	1395	1200 / 1397 ½	1200 / 1397 ½
Emprunts de la Comp.	440		440	441
Promesses de la Comp.		10 ½		10
Actions des Fermes.	985	985	985	985
3e Loterie Royale.				
Lots de la 3e Loterie.		16	16	
Duplicata de la 3e.	60	60	59	59
Amortissement.			8 ¾	8 ¼
2 s p ℔ du Dixiéme.	9/m		8 ¾	8 ¾
Annuités.	440	441	440	
Coupons d'annuités.	87	87	87 ½	87
Emprunt de 50 millions	14 ¼	14 ¼	14 ¼	14 ¼ / m 14 ¾
Colonies, 1759.	15 ½	16	15 ½	15 ½
Récépissé des Monnoies				
Époques.	6e. 11. 12e. 16.	9e. 16.	10e. à 12e. 16 ½	7e. 11. 10e. 16 ½
Canada.	33	33	33	33
CONTRATS.				
Sur la Ville.				
A 4 p %.				
3 p % sur les Cuirs.	50			
2 p % sur les Postes.				
Bretagne.	10		10	
Languedoc.				
Bourgogne.				
Sur le Clergé.				
Tailles. Gliré de Paris.				
Tailles. de Province.				
Com. des Indes à 4 p %.				
CHANGES.				
Amsterdam.	56 5/8	56 ½	56 ½ à ⅜	56 ½ à ⅜
Londres.	31 5/16	31 5/16	31 5/16 à ⅜	31 5/16 à ⅜
Hambourg.	178 ¾	178 ½	178 ½	178 ½
Madrid.	15 3	15 3	15 3	15 3 6
Cadix.	15 2	15 2	15 2	15 2
Livourne.	96 ½	96 ½	96 ½	96 ½
Lyon, *Pâques*.	½	½	½	½

AVIS.

Cette Gazette paroît deux fois par semaine, le Mardi & le Samedi ; on y insere gratis *tous les Avis relatifs au Commerce. L'abonnement est de 24 ℔ par année qui se payent d'avance. Il faut s'adresser pour le tout au Sieur* DUFRESNE, *Directeur général, au Bureau rue Montmartre. On prie d'affranchir le prix des abonnemens & des ports de lettres.*

Les personnes qui ne voudront point s'abonner, pourront les envoyer chercher au Bureau, à raison de 5 sols la feuille, contenant huit pages.

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont S. Michel. 1765.

N°. 55

GAZETTE *DU COMMERCE,* DE L'AGRICULTURE *ET DES FINANCES.*

ANNÉE 1765. Du Samedi 7 Décembre.

AGRICULTURE.

§. I.

De la Barbade.

DEs lettres venues de cette Iſle nous apprennent que le 27 de Mai dernier on a bâti un moulin à ſucre dans la baye de S^t. Robert. C'eſt le premier depuis la réunion de la Dominique au Gouvernement Anglais; ce moulin a été élevé dans la partie de l'Iſle où le Pays commence à être cultivé, & à prendre une forme un peu réguliere.

De S^t. Christophe.

On écrit de cette Iſle que les pluyes qui ont fait tant de tort aux cannes de ſucre dans les autres Iſles, n'ont point empêché que la récolte du ſucre ne fût abondante à S^t. Chriſtophe.

De Lisbonne.

Le Roi fit publier le 26 d'Octobre un nouveau réglement en forme de Loi, par lequel il eſt ordonné que dans l'eſpace de trois mois, toutes les vignes plantées dans les plaines & ſur les bords du Tage, du Mondego & du Vouga, ſeraient arrachées, & que le terrein ſerait converti en terres labourables, ſous peine pour les propriétaires d'être privés de la poſſeſſion de ces terreins, qu'on accorderait pour neuf ans aux dénonciateurs. Sa Majeſté excepte de cette loi les vignes des territoires de Lisbonne, d'Oeyras, de Carcavellos, de Lavradio, de Torres-Vedras, d'Alamquer, d'Anadia & de Mogofores. Il eſt dit dans la même Ordonnance que le vin ne pourra être vendu à Lisbonne au-deſſous de 10 ß le pot, & qu'à commencer du 1^er. Janvier prochain, on ne pourra y introduire aucun vin faible ou de mauvaiſe qualité, ſous prétexte de le convertir en eau-de-vie. Le Roi a eu pour objet à cet égard d'empêcher les diſtilations, qui non ſeulement conſument & rendent fort rare le bois dont on a beſoin pour les fours & les cuiſines, mais qui expoſent encore la Capitale à de fréquens incendies. Le même réglement contient les différens arrangemens à prendre pour l'établiſſement d'un Bureau deſtiné à la perception des droits d'entrée, de vente & de ſortie des vins des différentes Provinces de ce Royaume.

Il faut croire que les raiſons qui ont déterminé S. M. très fidele à rendre ce réglement, lui ont paru extrêmement fortes, & qu'il y en a peut-être d'autres encore que celles qui ſont rendues publiques & qui tiennent à des circonſtances particulieres. Car on ne ſaurait penſer que ſans des raiſons d'une force extraordinaire & au-deſſus de celles que les Particuliers peuvent imaginer, un Souverain ſe ſoit déterminé à détruire la culture que l'intérêt de ſes Sujets qui s'étaient d'eux mêmes livrés à cette culture, avait prouvé être la plus avantageuſe pour eux & la plus convenable à leur territoire, pour les contraindre à une culture qui eſt dé-

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

montrée moins profitable pour eux moins analogue à la nature du terroi puiſqu'il faut pour les contraindre à cette culture nouvelle l'autorité d'une loi qui menace de violer les droits de propriété des Citoyens, premier fondement de toute ſociété.

ETAT *du prix du Froment réduit au ſeptier de Paris & prix communs du pain & des fourrages pendant la premiere quinzaine de Novembre dans les* GÉNÉRALITÉS *de*

CAEN.				METZ.				RIOM.				PERPIGNAN.			
Lieux des Marchés.	Prix.			Lieux des Marchés.	Prix.			Lieux des Marchés.	Prix.			Lieux des Marchés.	Prix.		
	l.	f.	d.		l.	f.	d.		l.	f.	d.		l.	f.	d.
Avranches.	16	2	7	Longwy.	11	15	7	Aurillac	20*	10	7	Foix.	23	1	6
Bayeux.	15	16	6	Metz.	11	5		Brioude.	19	3	6				
Caen.	19*	8	9	Montmedy.	13	10	10					Montlouis.	20*	18	8
Carentan.	13*	5	6	Phalsbourg.	11	17	4	Clermont	17	5	3				
Coutances.	18	4		Sarlouis.	12			Iſſoire.	18	19	7	Pamiers.	22	3	5
Mortain.	14	8		Sarrebourg.	12										
St. Lo.	19	8	4	Sedan.	14*	14		Mauriac.	17						
Valognes.	17	19	4	Thionville.	13	1	9								
Vire.	14	10		Thoul.	10	14	5	Riom.	16*	13	9	Perpignan	28	14	3
				Verdun.	10	10									
				Vic.	9*	19	6	St. Flour.	18			Prades.	29*		1
Prix Communs.				Prix Communs.				Prix Communs.				Prix Communs.			
From. le ſep	16	11	5	From. le ſep.	11	18	11	From. le ſep.	18	4	8	From. le ſep.	24	15	7
Pain la liv.		2		Pain la liv.		1	7	Pain la liv.		2	2	Pain la liv.		2	9
Foin le q.	1	10	2	Foin le q.	1	8	8	Foin le quint.	1	12	10	Foin le quint.	1	6	7
Paille le q.	1	3		Paille le q.		13	5	Paille le q.		18	6	Paille le q.		12	5

§. II.

Premiere méthode pour détruire les Loups.

Cette méthode qui conſiſte dans une eſpèce de poiſon, dont la bonne police ne peut pas s'effrayer, en ce qu'elle ne peut nuire qu'aux loups, eſt la plus deſtructive au moyen de la compoſition d'un appât qui attire ces animaux de très-loin.

Compoſition de l'Appât.

On met dans un pot de terre bien propre, un oignon blanc en quartier, trois cuillerées de ſaindoux, trois pincées de poudre de *fénugrec*, autant d'*iris de Florence* & de ſeconde écorce de morelle ou de régliſſe ſauvage, gros comme un œuf de *galbanum*, & une pincée de *galanga* en poudre.

Il faut faire cuire le tout ſept à huit

minutes à un petit feu clair & ſans fumée : on retire enſuite le pot, dans lequel on jette gros comme une fêve de camphre écraſé ; on remue la compoſition & on la couvre crainte de l'évaporation du camphre : elle doit être enſuite paſſée dans un gros linge. Cet appât attire les renards comme les loups, mais ils y donnent encore mieux quand on y ſubſtitue au galbanum & au galanga une vingtaine de gouttes d'huile de hannetons ou d'anis, au défaut de cette huile. Il ſe conſerve dans un pot de terre, ou plutôt encore de bois, couvert d'un parchemin mouillé.

Uſage de cet Appât.

On prend un corbeau, un oiſeau de proie, une volaille morte de maladie, ſi l'on veut, ou un derriere de renard ; on le préſente à un feu clair, & on le graiſſe enſuite avec un peu de cet appât ; au défaut, on peut prendre des vidanges de volailles ou de lievres également préparées, mais il faut alors les mettre dans un ſac de crin à claire voie, également graiſſé avec cette compoſition d'attrait. Pour mieux réuſſir, un Garde ou autre ſe munit de petits morceaux de pain de la groſſeur d'un œuf de pigeon, garnis de la croute de deſſous, & qu'on a fait frire dans la graiſſe en queſtion, dont il a enduit la ſemelle de ſes ſouliers. Il attache avec un fil de crin l'appât à une longue gaule, il le traîne à terre & de côté, pour que l'odeur de ſes traces n'inquiete pas les animaux qu'on cherche à attirer ; il va ſur le bord du bois & autres lieux que les loups fréquentent le plus, obſervant de répandre à longues diſtances ſur la traînée ces petits morceaux de pain.

Uſage & compoſition du Poiſon.

Il faut prendre quatre onces de noix vomique rappée, la plus récente, autant de verre pilé ; une once ou un peu moins, ſi l'on veut, d'éponge coupée en morceaux que l'on fait un peu frire, & ſur-tout de maniere que ces morceaux ne ſoient point brûlés ; on y ajoute une poignée d'oignons de vachettes ou fauſſes tulipes (*cette plante qui eſt une eſpèce de tulipe ſauvage, croît dans les prés & pouſſe en Septembre des fleurs tirant ſur le lila*). On peut joindre du ſel à cette compoſition, dans les pays où il n'eſt pas cher. Les loups en ſont plus altérés, boivent & périſſent encore plutôt. Si on a des noyaux de ceriſes noires, on les concaſſe & on les joint aux autres poiſons.

On prend un chien deſtiné à être détruit, & on lui fait avaler trois boulettes groſſes comme des noix, de ces poiſons mêlés avec de la viande hachée ; le chien meurt peu après, & le venin ſe mêle dans ſon ſang : enſuite avec une broche de fer, on fait douze à quinze ouvertures dans le corps, la gorge & les cuiſſes de cet animal, dans leſquelles, à l'aide d'un entonnoir de tôle, on inſinue le poiſon le plus profondément qu'il eſt poſſible. On prépare de même les renards écorchés & les petits chiens de lait (*la doſe de poiſon ci-deſſus preſcrite, eſt pour un chien de la taille de ceux de Berger, moitié ſuffit pour un renard, & la huitième partie pour les petits chiens de lait*), & on ferme les ouvertures avec de la fiente de vache.

On place enſuite l'animal ainſi empoiſonné, au milieu d'un trou fait en terre de la profondeur de deux pieds, & dans lequel on a eu ſoin de jetter une certaine quantité de fumier de cheval. Après avoir recouvert ce trou de terre bien battue, on y laiſſe l'animal trois jours en hiver & vingt-quatre heures en été, pendant leſquels le poiſon ſe fond & s'inſinue dans toutes ſes parties. Enſuite on le retire & on le met ſur la traînée qui a été préparée de la maniere indiquée ci-deſſus, & autant qu'il eſt poſſible dans une piece enſemencée de bled ou de ſeigle, préférant celles qui ſe trouvent à proximité des rivieres ou ruiſſeaux, & en obſervant toujours de le placer à plus de ſoixante pas des haies ou buiſſons qui cauſent de la méfiance aux vieux loups. On ne doit jamais traîner les cadavres ni les appâts avec de la corde que les loups éventent & craignent, mais avec un lien de bois ou un crochet qu'on paſſe dans le jarret de l'animal. Il faut auſſi que celui qui tend ce piége évite de conſerver dans ſes mains ou ſur ſes habits aucune odeur de tabac.

Si dans l'eſpace de deux lieues à la ronde, il ſe trouve des loups, ils feront

néceſſairement attirés & l'animal préparé ſera dévoré dans moins de neuf jours, ſans qu'il ſoit à craindre qu'aucun chien ni cheval en approche.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

AVIS.

Sur une pepiniere de peupliers d'Italie.

Le S^t. Etienne Guiné, demeurant à Sens, rue du Tripot, vient de former ſous les ordres du Bureau de la Société royale d'Agriculture de la Généralité de Paris, établi à Sens, une pepiniere dans laquelle il a élevé ſans fumier, & avec les ſeuls labours des peupliers d'Italie ou de Lombardie de différentes groſſeurs. Il avertit qu'il diſtribue de jeunes plants bien enracinés pour faire des allées qui ſuppléent aux charmilles, & qui en très-peu de tems ſont d'une beauté ſinguliere. Il donnera en même tems les moyens de les planter avec ſuccès. Il fournit des boutures d'un an fraiches & de bonnes eſpèces, & les envoie en bon état dans quelques Pays que ce ſoit. On aura ſoin d'affranchir les Ports des lettres.

Il ſerait à deſirer que le S^t. Guiné eut en même tems multiplié les peupliers de la Caroline & du Canada, qui par la beauté & la largeur de leurs feuilles, l'emportent ſur les peupliers d'Italie. Celui de la Caroline s'eleve mal, & quand il eſt à une certaine croiſſance, il dépérit tout d'un coup; mais celui du Canada qui eſt auſſi beau, s'éleve très-bien, & forme un bel arbre. Il faut un terrein humide à ces eſpèces. Les platanes qui ont auſſi des variétés en y ajoutant les étrangeres, ne devraient pas être négligés. Il y a des eſpèces très-belles, & avec ces différentes ſortes d'arbres, on ferait des allées plus belles qu'avec les tilleuls. Les érables, dont il y en a un à fleurs rouges & à larges feuilles, figureraient très-bien auſſi dans de vaſtes jardins.

COMMERCE.

§. I.

PASSAGE DU SUND.

IL eſt paſſé par ce Détroit du 9 au 12 Novembre 1765, pour Amſterdam, 10 Vaiſſeaux, dont 7 partis de Dantzick, & les autres de Petersbourg, de Liebau & de Stetin; — pour l'Angleterre, 4 Vaiſſeaux dont 2 partis de Dantzick, 1 de Stockolm & 1 de Petersbourg; 1 Vaiſſeau parti de Bordeaux pour Petersbourg.

Récapitulation. Du 9 au 12 Novembre il eſt paſſé par le Sund, pour la HOLLANDE, 10 Vaiſſeaux d'importation; — pour l'ANGLETERRE, 4 d'importation; — pour la FRANCE, 1 d'exportation.

DE BORDEAUX, *le* 23 *Nov.* 1765.

ARRIVÉE *de Navires.*

Il eſt entré dans ce Port du 16 au 22 Novembre 20 Navires & entr'autres l'*Aſtrée*, le *Jean Jacques*, le *Printemps* & le *Courageux*, de Bordeaux, la *Jeanne Elizabeth* de Marennes & la *Minerve*, de Bayonne, venants de S^t. Domingue, de la Guadaloupe, de la Martinique, de Leogane & du petit Gouave, avec 397 bariques, 4 tierçons, 25 quarts de ſucre brut; — 2 boucauts, 996 bariques, 20 tierçons, 22 quarts de ſucre terré & tête; — 108 futailles, 169 boucauts, 228 bariques, 91 tierçons, 462 quarts, 51 ſacs de café; 19 futailles, 2 boucauts, 26 bariques, 7 tierçons, 49 quarts, cinq ancres d'indigo; 16 boucauts, 29 tierçons, 10 quarts de cacao; — 159 ſacs de gingembre; — 35 balles de coton, du carret, des bois de Campêche, de Cedre & d'Acajou, quelques ſyrops melaſſes & autres & 400 cuirs en poil.

DU HAVRE, *le* 29 *Novembre* 1765.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce Port le 25 Novembre, le Navire la *Marie-Julienne*, Capitaine *Gueuſney*, allant à Lisbonne, chargé de 41,400 *l.* de bled, 122,721 *l.* de ſeigle & 24,000 *l.* d'orge.

ARRIVÉE *de Navires.*

Il eſt entré dans ce même Port du 25 au 28 Novembre, 9 Navires, dont un de relâche allant à Dunkerque, les huit

autres venant de Seville, de Kork, de Bayonne, de Marſeille, de Bordeaux, de S^t. Ander, de Breſt & de S^t. Malo, avec des fruits ſecs, du bœuf ſalé, du beurre, des ſaumons, de la chandelle, de la laine, du vin, de la toile & de la morue ſeche.

SUITE *des manufactures d'Oleron.*

En 1752, on ne connaiſſait à Nay que 4 Fabricans pour les raſes, cadis & cordelats, aujourd'hui il y en a ſix qui travaillent continuellement. On ne fabrique point dans la Ville d'autres étoffes que celles dont on vient de faire mention & on peut être aſſuré qu'on n'en travaille point dans le Département ni ailleurs de cette eſpèce, avec de pareilles laines qui vaillent celles-ci; ce qui fait que malgré la cherté des laines, malgré les mauvaiſes récoltes & les autres accidens, qui ont occaſionné des diminutions conſidérables dans les autres Fabriq. les manufacturiers de Nay ſe ſont accrus, leurs marchandiſes ont été recherchées à cauſe de leur bonne qualité, & le mois d'Avril de la préſente année, on n'en pouvait aſſez faire pour fournir au ſimple détail.

Il n'en a pas été de même pour la fabrique des autres étoffes groſſieres, connues ſous le nom de capas & aunes; la conſommation a diminué de plus de moitié depuis 7 à 8 ans, ainſi que le nombre des Fabricans qui étaient au nombre d'environ 40. Le peu d'attention qu'on a apporté dans la fabrication des étoffes, & l'indépendance dans laquelle les Fabricans ont voulu vivre, a autant ou même plus contribué à leur ruine que la cherté des laines & les mauvaiſes récoltes.

Les quatre Fabricans de Nay ne fabriquerent en 1752, que 20 pieces de raſes à 92 ℔, ... 1,840 ℔
Cadis teints, 120 pieces à 92 ℔ 11,040
Cadis en couleurs mélées, 40 pieces à 130 ℔, ... 5,200

TOTAL . . . . . 18,080 ℔

Depuis ce tems il y a eu une augmentation chaque année, & on peut compter aujourd'hui au moins ſur 500 pieces qui produiſent au plus bas prix, une qualité dans l'autre, 100 ℔ la piece, ce qui fait un objet de cinquante mille livres & un accroiſſement de plus de 30000 ℔.

Les Fabricans de l'arrondiſſement avaient fabriqué en 1752

200 pieces de capas à 14 ℔ . 2,800 ℔
700 pieces d'aunes noires premiere qualité, à 9 ℔ 10 ß 6,650
400 pieces d'aunes noires, ſeconde qualité, à 8 ℔ . 3,200
1000 pieces d'aunes blanches, à 4 ℔ 10 ß 4,500
300 pieces d'aunes griſes, à 6 ℔ 1,800

TOTAL . . . . . 18,950 ℔

Aujourd'hui on peut compter ſans craindre de ſe tromper, la moitié en diminution.

Les raſes & cadis ſe conſomment dans la Provinces de Bearn, ainſi que les capas, les aunes noires & griſes; mais les aunes blanches ſe débitent & ſe conſomment à Toulouſe, à Bordeaux, à Taraſcon, dans le Comté de Foix, à Bigorre, dans l'Armagnac & en Guienne.

Il y a à Nay un marché de 15 en 15 jours, deux fois la ſemaine, le Mardi & le Samedi, le premier eſt le ſeul conſidérable; il s'y débite année commune dix mille quintaux de laine, du Pays, des environs & du Baſque. Lorſque les laines ſont à bon marché, on y vend juſqu'à huit mille couvertures de lits qu'on fabrique à Arros qui eſt dans l'arrondiſſement du Bureau de Nay. Si les laines ſont cheres, alors on n'en fabrique qu'une petite quantité. De ſorte que le prix de la matiere premiere fait une différence de moitié, & quelquefois d'un ou de deux tiers. Cette marchandiſe ſe débite en partie pour Bordeaux le reſte pour Bayonne, & s'emploie pour les Matelots. Ces couvertures ſe vendent depuis 45 ß, 3 ℔ 5 ß, 4 ℔ 5 ß juſqu'à 20 ℔ piece; Or, en ſuppoſant qu'il s'en fabrique, une année dans l'autre 400 pieces, en les évaluant à 6 ℔ l'une dans l'autre, le total doit être de 24000 ℔.

La ſuite à l'ordinaire prochain.

CHANGES.

De. 1765.	Lundi. 2.	Mardi. 3.	Mer. 4.
Amſterdam.	56	56	56 . . . .
Londres. .	31 3/4 . .	31 3/4 . .	31 3/4 . .
Hambourg.	176 1/4 . .	176 3/4 . .	176 3/4 . .
Madrid. .	15 4 . . .	15 4 . .	15 4 . .
Cadix. . .	15 3 . . .	15 3 . .	15 3 . .
Livourne. .	96 1/4 . .	96 1/4 . .	96 1/4 . .
Lyon, St. .	1/8 Ben. .	1/8 Ben. .	1/8 Ben. .

§ II.

SUITE *de la lettre de M. Baſſert.*

Bien loin que je ſois perſuadé que la piece de cuivre & d'acier dont M. Harriſon ſe ſert, ſoit de quelqu'utilité, au contraire, je regarde comme impoſſible que les machines compoſées des branches de cuivre & d'acier, puiſſent en différens emps tenir d'égale longueur un pendule : en voici la raiſon ; quand deux corps ont de différentes matieres, ils ſont dans le cas d'avoir différentes qualités & de dépendre par conſéquent des puiſſances différentes. L'acier a la qualité de ſe durcir, ſi étant rougi au feu, il eſt précipité dans l'eau, qualité que le cuivre ne ſçaurait avoir ; l'acier dépend manifeſtement de la puiſſance magnétique, le cuivre n'en eſt point ſuſceptible : l'acier & le cuivre dépendent donc de différentes puiſſances, & ont différentes qualités : or, ſi leurs puiſſances ne ſont point toujours enſemble & également d'accord, il eſt conſtant qu'une machine compoſée des branches de cuivre & d'acier qui ſerait aujourd'hui juſte ſous le pyromêtre, ne le ſerait point le lendemain, ſi les puiſſances dont ils dépendent n'étaient point entr'elles les mêmes que le jour précédent.

Si je ne craignais point de m'écarter de mon ſujet, je rapporterais les expériences que j'ai faites ſur le cuivre & ſur l'acier avec differents ſels dont les effets m'ont déterminé à croire qu'il était impoſſible de conſerver en tous tems la même longueur exacte à un pendule par des corps de différentes matieres ; ainſi on ne doit donc point s'étonner ſi les machines compoſées de verges de cuivre & d'acier ſe trouvent ſouvent fauſſes quoiqu'elles aient été autrefois juſtes. Or, ſi ces ſortes de machines ne gardent point leur juſteſſe ſur la terre, comment la conſerveraient-elles en mer ? Puiſqu'un Vaiſſeau peut dans une ſeule courſe parcourir divers climats & éprouver différens airs chargés de pluſieurs ſortes de ſels volatils.

La ſuite à l'ordinaire prochain.

*M. Baſſert ſe plaint avec juſtice de pluſieurs fautes qui ſe ſont gliſſées dans les morceaux qu'il nous a donnés, & que nous avons inſérés dans nos précédentes Gazettes ; nous prions MM. nos Abonnés de vouloir bien les corriger à la main d'après l'*errata *ſuivant.*

N°. 49, *pag.* 391, *lig.* 20 *en remontant*, que les crochets ſoient éloignés, *liſez*, que les crochets ſoient *également* éloignés.

N°. 51, *page* 407, *lig.* 24, *en remontant*, comme la reſiſtance que donne la viteſſe du balancier multipliée par la ſurface de ſes pivôts, eſt à la reſiſtance produite par la viteſſe des autres roues & du barillet, multipliée par la ſurface de leurs pivôts ; *liſez*, comme la *viteſſe de l'échappement multipliée par la ſurface de ſes pivôts, eſt à la viteſſe des autres roues & du barrillet, multipliée par la ſurface de leurs pivôts.*

N°. 53, *pag.* 423, *lig.* 9, *à la fraction* $\frac{121}{6916}$; *liſez*, $\frac{121}{6915}$.

Même page, *ligne* 10, même faute au dénominateur de la fraction.

Même page, *ligne* 17, même faute.

Même page, *ligne* 37, *dans la parentheſe*, la longueur d'une barre de plomb ; *liſez*, la longueur d'une barre de *fer avec la même force qu'il faudrait pour arrêter celui qui ſe fait ſur celle d'une barre de plomb.*

Page 424, *ligne* 15, rateaux ; *liſez*, *métaux.*

LIVRE NOUVEAU.

Inſtruction pour le Jeune Polœtus dans les affaires du commerce, à Stockholm, *brochure in-4°. 1765.*

L'Auteur, que la modeſtie a ſans doute engagé à céler ſon nom, nous préſente dans ſon ouvrage un tableau raiſonné

du commerce de la Suéde, & nous en fait examiner les différentes branches. La balance du commerce & le cours du change, objets qu'on ne doit conſidérer que comme des effets de l'état du commerce, ont occupé depuis quelques années un grand nombre d'écrivains, qui juſqu'à préſent n'ont encore pu ſe concilier entr'eux. La premiere cauſe de tant de contradictions, vient, dit l'anonyme, de ce que les hommes qui ſont à la téte des affaires, n'ont pas aſſez approfondi les réglemens qui conſtituent l'état du commerce; la ſeconde, de ce que les Négocians, ou trop occupés, ou peu inſtruits, n'ont connu ni le ſyſtême du commerce, ni combiné ſes rapports.

Vendre & acheter, voilà ce qui forme le commerce, ajoute l'Auteur. Mais les réglemens établis dans un Pays ſur le commerce, & le deſir plus ou moins modéré de gagner, rendront la vente & l'achat, ou préjudiciables ou avantageux à ce même Pays. La force & l'eſſence de ſon commerce conſiſtent donc dans les Ordonnances ſur la monnoye, les taxes de la douane, l'économie générale & particuliere, l'induſtrie, enfin, dans le goût national pour commercer.

L'anonyme, après ces réflexions, que nous abandonnons au jugement des Lecteurs, partage le commerce de la Suede en trois époques.

La premiere eſt fixée à l'union de Calmar en 1367. Tout le commerce du Nord ſe faiſait alors par les Habitans de Lubeck; la Suéde n'exportait que les denrées de premiere néceſſité, un grand nombre d'étrangers qui s'étaient établis dans les Ports de ce Royaume, achetaient avec perte pour la Nation, tout ce que le Pays pouvait fournir. Les arts & les manufactures étaient encore inconnus dans la Suéde. Le regne de Guſtave Waſa en 1520, commence la ſeconde époque, qui fut encore moins avantageuſe au commerce. Guſtave plus propre à faire de grandes conquêtes que capable d'avoir de juſtes idées ſur le commerce, crut devoir l'enlever aux Lubeckois, mais comme il n'avait ni ſujets en état de les remplacer, ni Vaiſſeaux pour le tranſport des marchandiſes, le commerce ceſſa tout à coup; l'agriculture fut abandonnée, & les *grains commencerent à manquer quand on en défendit la ſortie du Royaume.* Tel fut l'état du commerce juſqu'au regne de Guſtave Adolphe en 1612. Ce Prince qui n'avait pas de meilleurs principes que Waſa, fit d'inutiles efforts pour le rétablir.

L'Auteur nous fait voir de grands changemens dans la troiſiéme époque qu'il ne fait commencer que dans ce ſiécle. Le commerce y a changé entiérement de face, les arts & les manufactures ont fait des progrès conſidérables, *&c.* mais l'anonyme deſirerait qu'on ſupprimât ou qu'on changeât les tarifs qui génent l'activité du commerce, il voudrait que celui ci fût libre, & qu'il y eût égalité de prérogatives dans tous les Ports, & qu'on n'accordât aucun privilége particulier; qu'on empêchât autant qu'il ſerait poſſible les monopoles, qui ſeuls hauſſent le prix des denrées & le cours du change.

FINANCES.

§. I.

ÉTAT *des Colonies Anglaiſes en Amérique.*

PLuſieurs lettres nouvellement arrivées de l'Amérique, nous apprennent qu'il regne toujours une grande fermentation dans les eſprits des Colons Anglais; que les troubles loin de diminuer, ne font qu'augmenter de plus en plus; que le découragement y eſt univerſel, & que le commerce y languit entiérement. Deux Gouverneurs de ces Colonies, perſuadés enfin qu'il faut apporter un reméde à tant de maux, & ſatisfaire les Colons ſur leurs demandes, ſe ſont déterminés à envoyer à la Cour de Londres des dépêches dans leſquelles ils repréſentent fortement la néceſſité de ſuſpendre pour un tems la perception du droit de timbre, juſqu'à ce qu'on ait porté au Parlement les repréſentations de toutes les Colonies à cet égard. Avant que cette affaire ſoit terminée, nous penſons qu'il eſt à propos de faire connaître ſucceſſivement dans nos Gazettes les différentes lettres auxquelles elle a donné lieu, & qui nous ſont parvenues. Elles mettront le Lecteur en état de juger par lui-même de la ſituation actuelle des Colonies Anglaiſes. Il faudrait

ſe rappeller en même-tems celles que nous avons déjà publiées ſur le même ſujet.

EXTRAIT *d'une lettre de la Nouvelle Angleterre.*

On écrit de cette Province que les Manufactures de laine du Gouvernement de Connectient, qui étaient l'été dernier dans un état très-floriſſant, ſont actuellement déchues conſidérablement, que les trois quarts des métiers ſont abandonnés, & que les Ouvriers ſont obligés de paſſer dans d'autres Provinces pour y trouver de l'ouvrage.

EXTRAIT *d'une lettre de la Nouvelle York du* 30 *Juillet.*

Je ſuis obligé de profiter de la premiere occaſion pour retourner en Angleterre: le commerce de la Nouvelle-York eſt dans un état ſi déplorable, qu'en voyant l'herbe qui croît dans les rues les plus fréquentées, on s'imaginerait que la peſte a ravagé ce Pays; & les Commerçans qui paſſaient pour les plus riches, loin d'avoir beſoin du ſecours d'un Commis, ſeraient plutôt dans le cas de chercher de l'emploi pour eux-mêmes. Vos Anglais de la Métropole ont perdu tout crédit parmi nous à cauſe des droits de timbre qui ont mis le trouble dans tout ce Pays ci. On aſſure que le commerce eſt encore dans un état plus déplorable à Philadelphie, mais je ne crois pas que cela ſoit poſſible. Nous ne ſavons à quoi attribuer la ſituation critique de nos affaires.

A l'Editeur du Gazetteer.

J'apprends avec un chagrin extrême qu'on reçoit très-fréquemment des plaintes de l'Amérique; *mais ce qui m'inquiete* le plus, ce ſont les nouvelles qui ſont venues par le Paquebot du 15 de ce mois. J'ai trouvé le paragraphe ſuivant dans une des lettres qui m'ont été écrites. » je » tâcherai de vous faire inceſſamment une » autre remiſe, car *nous nous attendons* » à être tous ruinés dans les premiers » jours du mois de Novembre prochain; » & je vous aſſure que je crains les ſuites: » Les eſprits ſont actuellement ſi aigris, » qu'ils ſont *en général* diſpoſés à tout » entreprendre: notre caiſſe eſt *entiére*» ment épuiſée, nos maiſons & nos terres ont perdu toute leur valeur, nos » priſons ſe rempliſſent journellement » d'un grand nombre d'Habitans, & nous » ne voyons pas même dans l'éloignement » l'eſpérance de tems plus heureux.

Voilà l'état floriſſant auquel nos derniers Miniſtres ont réduit nos Colonies; mais je me flatte que ces obſtacles ſeront levés par leurs ſucceſſeurs & qu'ils emploieront les moyens les plus efficaces pour calmer les craintes d'un peuple induſtrieux

Paiemens des rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. MM.	Parties.	Lettres.	Prochain paiement de Déc.
Boſcheron,	6e.	Toutes let.	9
Reynal,	10e.	L.	7
Pigis,	11e.	Toutes let.	7
Marſolliere,	14e.	Toutes let.	10
Clouet,	19e.	P.	7

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Déc. 1765.	*Lundi* 2.	*Mardi* 3.	*Mercredi* 4.
Ac. des Indes. .	1357 ½ . . .	1357 ½ . . .	1360 . . . .
Emp. de la Com.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 5 p ⅌. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 4 p ⅌. .	36	36	. . . . .
Ac. des Fermes.	997 ½ . . .	997 ½ . . .	997 ½ . . .
L. de la 3e. L.	16 ½ 17 . . .	17	17 . . . .
	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	26	26	. . . . .
Amortiſſement.	. . . . .	. . . . .	9 . . . .
2 ſ. p. l. du Dix.	. . . . .	9	9 . . . .
Annuités. . .	417	416	416 . . . .
Coup. d'an. .	81 ½	81 ½	81 ½ . . . .
Emp. de 50 mil.	14 ¾ 15. 2. 5m	14 ¾ 15. 2m .	14 ¾ . . . .
Col. 1759. . .	18	20. 7m . . .	. . . . .
Canada. . .	34 ½ 10m . .	32. 34 ½ 10m .	32. . . . .
Epoques. . .	18. 10e. 23 .	18. 10e. 23 . .	18. 10e. 23 . .
Réc. Nouette. .	25 ½	25 ½	. . . . .
CONTRATS.			
3 p ⅌ ſur les Cui.	48 ½	. . . . .	. . . . .
Bretagne. . .	12 ½	. . . . .	. . . . .
T. & G. de Pari-	15	. . . . .	. . . . .
T. & de Prov.	14	. . . . .	. . . . .

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 176

A Paris, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont St. Michel, 176

GAZETTE DU COMMERCE.

ANNÉE 1765. Du Mardi 14 Mai.

NOUVELLES *des Ports ſur la Mer d'Allemagne, du 23 au 30 Avril 1765.*

CAPITAINES *des Vaiſſeaux arrivés des Ports de France.*

A Brême, J. C. *Bakker*, *Jelle Siebes*, de Cette; *Louis Geerkens*, de Bordeaux.

A Amſterdam, *Guerrit Sjours*, *Lammers Meſeer*, *Jean Kronwigée*, *Frederic C. Land*, *Lamb*, *Babbeſon*, *W. Weſſels Van Carolimerſiel*, *Ary Keents*, *Corn. Wayſter*, *Jean Rommerzy*, *Dirkverdoes*, & *Jean Uries Bergen*, de Bordeaux; *Haye Pieters de* Rouen.

A Roterdam, *Joh. Sandberg*, de Bordeaux.

A Gorrée-ſur-Meuſe, *Dingeman Smeel*, de Nantes; *Simon d'Adrichemen*, de Bordeaux; *Ad. Loopnit*, du Havre de Grace.

A Dantzick, *Barend Doawes*, de Bayonne; *Joh. Berends*, *Meynes Wiebes*, *J. Jonkes Krivit* & *Jelle Hennes*, de Bordeaux; *D. Vobkers*, de Rouen.

Capitaines partis pour les Ports de France.

D'Amſterdam, *Yſbrand Pieters*, pour Dunkerque; *Douwes Claas* & *Wybrands*, *Wiebe Jans*, *Jan Abrahams*, *Ype Sierpſet* & *Wits de Boukes*, pour France.

De Roterdam, *Hendrick Berkel* & *Corn. Boogaart*, pour Bordeaux; *Jean Meynders* & *Sikke Hilles*, pour France; *Jacques Smith*, pour Feſcamp.

Vaiſſeaux en chargement.

A Roterdam, le *Vriendshap*, pour Marſeille; *le Jonge Roelof* & le *Lands Webvaren*, pour Nantes; le *Lambertus*, pour Bordeaux; le *Juffron Anna*, pour Dunkerque; le *Landragt*, pour la Rochelle & Rochefort; le *Vron Cornelia*, pour Bordeaux; le *Jonge Jacob*, pour Caen.

D'AMSTERDAM *le* 25 *Avril* 1765.

Des lettres particulieres de Batavia confirment que le Vaiſſeau *l'Ameliſwert* a fait naufrage.

Suivant les mêmes nouvelles, la Barque le *Zeelely* a échoué ſur la côte de Banda, & elle a perdu ſon équipage; mais l'argent & une partie de ſa cargaiſon ont été ſauvés: elles portent auſſi que la barque l'*Afrique*, dans ſon voyage pour Timor, ayant reçu un violent choc contre un rocher, avoit été aſſaillie par les Habitans de la côte qui s'étoient jettés dedans pour s'en emparer, en feignant de la ſecourir; mais que le Capitaine de la barque eut le temps de mettre le feu aux barriques de poudre, & ſe fit ſauter en l'air avec tout ce qui ſe trouva à bord.

La cargaiſon de la *Petronelle*, Vaiſſeau de la Compagnie des Indes orientales arrivé de Batavia dans le Texel, pour la Chambre d'Enchuyſen, conſiſte dans les articles ſuivans.

Epicerie. 303, 945 ℔ de poivre noir; 375 ℔ de poivre blanc; 31, 250 ℔ de clous de girofle; 18, 700 ℔ de noix muſcades; 6, 600 ℔ de fouli; 70, 084 ℔ de ſucre blanc; 125 caiſſes de noix confites; 59 ℔ de clous de girofle confits; 699 ℔ de gingembre confit; 20, 000 ℔ de thé de différentes ſortes; 6, 250 ℔ de ſapan de Siam;

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

12,500 ℔ de ſapan bimais; 6,250 ℔ de bois de Caliatour; 1,250 ℔ d'indigo de Java; 3, 115 ℔ de curcuma de Java; 1, 250 ℔ de camphre; 250 ℔ de benioin; 250 ℔ de poivre long; 250 ℔ de cubebe ou poivre à queue; 287, 500 ℔ de caſſé de Java; 4, 125 ℔ de fil de coton de Java; 250 ℔ de nacre de perles; 3 pierres de moulin d'arrak.

Toiles de coton.

Six cent quatre-vingt piéces de différentes ſortes; 300 piéces de mallemolle; 189 piéces de terindains; 139 piéces de doreas; 2000 p. de mouchoirs rouges de la fine eſpèce; 100 piéces de ſologes; 100 piéces de baſſaſſes bruns & bleus; 100 piéces de phoraſſes; 100 piéces de mouchoirs de kſmich; 100 piéces de chelles; 720 p. de gerraſſes; 2, 235 p. de roemals de différentes ſortes; 200 p. de berilles de différentes ſortes; 494 p. de chites de Sourat; 300 p. d°. patanaſſe; 100 p. de bherms large; 100 p. de niquanlaſſes; 2500 p. de guinées; 440 p. d°. bleu foncé; 40 p. d°. pleu pâle; 2, 240 p. de ſalampouris; 400 piéces d°. bleu foncé.

Etoffes de ſoie.

Cent piéces d'Armoiſins rayés; 110 p. de tonquins de Pelang.

De Londres *le* 30 *Avril* 1765.

Le Vaiſſeau de la compagnie des Indes l'*Amiral Pocock*, Cap. Riddle, a été rencontré le premier Août dernier entre Berneo & Pulo Lout. Ce Vaiſſeau étoit en bon état.

Le *Prince d'Eſpagne*, Cap. de Loredo, deſtiné pour Bilbao, chargé de balloteries, de cuirs, &c. a été jetté ſur un rocher un peu à l'Oueſt du Port de Falmouth. L'équipage & la cargaiſon ont été ſauvés, & le Vaiſſeau a été depuis ramené à bord.

Les Vaiſſeaux de guerre le *Mercuri* & le *Fly de Madagaſcar*, qui ont appareillé de Portſmouth le 8 Janvier dernier, ont doublé le Cap de Bonne Eſpérance.

Les Vaiſſeaux ci après ſont arrivés à ce même Cap dans les différens temps ſuivans. L'*Aſia* eſt arrivée le 30 Août dernier, & a remis à la voile le 11 Septembre pour Bombay; le *Fort Williams*, le 25 Septembre; il en a appareillé le 12 Octobre; les Vaiſſeaux de guerre le *Weymouth*, le *Panther* & le *Scaorſe*, le 5 Novembre; ils devoient mettre à la voile au commencement de Février pour l'Europe; le *Kent*, le 19 Novembre, ayant à bord le Lord Clive & pluſieurs autres Officiers; & le 29 Novembre le *Prince de Galles*, qui a remis à la voile le 14 Décembre pour Bengale.

Le *Sally*, Capitaine Rafe, qui eſt arrivé d'Afrique à Antigoa avec 123 Négres, a laiſſé ſur la côte le 15 Décembre dernier, le *Swallow*, avec 100; l'*Eſſex*, avec 170; le *Capitain*, avec 120; le *Plumpton*, avec 190; le *Charles*, avec 135; & le *Cloë* avec 25.

Le *Rangne*, Capitaine *Spears*, qui avoit à bord 320 Négres, & le *Kitty*, Capt. Brown, 290, ſont arrivés d'Angola à la Barbade.

Le Sloop le *Belliſle*, Capitaine Rochfort, de Corke pour Dunkerque, que l'on a dit s'être perdu le 20 Mars ſur la côte de Cornouaille, eſt arrivé heureuſement le 7 Avril à Dartmouth, après avoir été forcé par une tempête de jetter à la mer une partie de ſa cargaiſon.

Le froment a été vendu le 29 de ce mois, à Londres, 48 à 53 ſchelins; la dreche 22 à 27; l'orge, 18 à 21; le ſeigle, 23 à 24; & l'avoine, 13 à 16 le quarter.

De Grenoble *le* 27 *Avril* 1765.

Prix du froment dans cette Généralité.

Le ſeptier de froment meſure de Paris, a été vendu pendant la premiere quinzaine de ce mois, à Grenoble, 20 ℔ 2 ß 10 d.; à Vienne, 16 ℔ 16 ß; à Valence, 20 ℔ 11 ß 8 d.; à Romans, 18 ℔ 7 ß 6 d.; à Montelimart, 22 ℔ 15 ß; à Creſt, 19 ℔ 2 ß 6 d.; au Buis, 21 ℔; à Gap, 18 ℔ 15 ß; à Embrun, 19 ℔ 13 ß 6 d.; à Briançon, 19 ℔ 13 ß 9 d.

De Montauban *le* 28 *Avril* 1765.

Prix du froment dans cette Généralité.

Le ſeptier de froment meſure de Paris, a été vendu pendant la premiere quinzaine de ce mois, à Montauban, 16 ℔ 2 ß 3 d.; à Moiſſac, 18 ℔ 11 ß 10 d.; à Cauſſade, 20 ℔ 10 ß; à Cahors, 19 ℔ 18 ß; à Gourdon, 19 ℔ 1 ß; à Lauzerte 19 ℔ 7 ß 5 d.; à Figeac, 18 ℔ 4 ß 1 d.; à Ville-Franche,

17 ℔ 6 ß 10 ds; à St. Antonin, 17 ℔ 13 ß 6 ds; à Rodez, 18 ℔ 15 ß; à Murdebaſſés, 15 ℔ 6 ß 10 ds; à Millau, 21 ℔ 5 ß; à St. Affrique, 20 ℔ 17 ß 8 ds.

De STRASBOURG *le* 30 *Avril* 1765.

Prix du froment dans cette Généralité.

Le ſeptier de froment meſure de Paris, a été vendu pendant la premiere quinzaine de ce mois, à Straſbourg, 12 ℔ 10 ß 8 ds; à Landau, 16 ℔ 3 ß 5 ds; à Wiſſembourg, 16 ℔ 10 ß 8 ds; à Hagueneau, 13 ℔ 12 ß; à Scheleſtat, 13 ℔ 15 ß; à Colmar, 12 ℔ 3 ß; à Béfort, 14 ℔ 1 ß 9 ds.

DE DAX, *le* 29 *Avril* 1765.

Extrait d'une lettre écrite de cette Ville.

» Il y a long-temps que la maniere de » déterminer la contenance des meſures » à grain, par le rapport du poids, m'a » paru imparfaite, parce que la peſanteur » ſpécifique du grain, varie ſuivant les » qualités particulieres des terres qui le » produiſent, & du degré de ſéchereſſe » où il peut ſe trouver lors de la peſée. » Je penſe donc qu'il ſeroit bon d'adop- » ter la maniere de déterminer le rap- » port de la contenance des meſures à » grain, indiquée par M. de Montalem- » bert de Cers, d'après le célebre M. » Duhamel. Cette maniere conſiſte à dé- » terminer la quantité des pieds & pouces » cubes des différentes meſures. J'en vais » donner l'exemple pour la meſure de » Dax; elle contient pour tous les grains » 1143 & $\frac{25}{455}$ pouces cubes. L'orge & l'a- » voine ſe livrent combles, ce qui rend » leur meſure plus forte d'un neuviéme.

» Quoique cette maniere d'établir les » rapports des meſures à grain, ſoit plus » ſute que celle du poids, je penſe que » ſi la meſure de Paris étoit introduite » dans tout le Royaume, & que toute » autre fût ſérieuſement défendue, il en » réſulteroit un grand bien pour le com- » merce. La foule des ſpéculateurs ſeroit » moins expoſée à ſe tromper, on ne feroit » pas tant de mauvaiſe beſogne. Tout le » monde ſait dans combien d'erreurs cette » variété de meſures en France, fait tom- » ber de particuliers. Il ne ſeroit peut- » être pas difficile de ſurmonter les diffi- » cultés qui pourroient s'oppoſer à ce » nouvel arrangement dont l'utilité eſt re- » connue il y a long temps.

Prix des grains dans les 4 *marchés de ce mois.*

Le froment a valu 2 ℔ 15 ß 3 ds la meſure; le ſeigle, 2 ℔ 9 ds; le bled d'inde, 1 ℔ 9 ß 4 ds; le millet, 2 ℔ 2 ß 1 ds; le panis, 1 ℔ 7 ß 1 ds; l'avoine, 1 ℔ 13 ß 9 ds.

Prix du vin.

Les vins vieux rouges & blancs ſe vendent 49 ℔ la barrique, contenant 40 veltes; le nouveau rouge, 36 ℔, dº. blanc, 33 ℔.

Prix des matieres raiſineuſes.

La raiſine eſt à 3 ℔ 2 ß 2 ds; le brai, 3 ℔ 1 ß 8 deniers la poix pege, trois livres 9 ß 4 ds le cent; le goudron, 28 ℔ 6 ß 8 ds la barrique, dº. 9 ℔ 8 ß 4 ds le gros barril; dº. 4 ℔ 11 ß 8 ds le petit barril.

DU HAVRE *le premier Mai* 1765.

Les Navires le *Jeune Bauke* & *Sipke*, Capitaine Siebes Jacobs, venant d'Amſterdam; la *Garenne*, Capitaine Abeille, venant de Marſeille; le *Habet*, Capitaine Elias Jorſen Gynter, venant de Frederickshall; la *Sophie Catherine*, Capitaine Thomas Hanſen, venant auſſi de Frederickshall; ſont arrivés ici depuis le 23 juſqu'au 28 du mois dernier. Le Navire le *Boutin*, venant de St. Malo eſt entré en rade le 28.

Ceux qui viennent d'Amſterdam & de Frederickshall, apportent des planches, du fer en barre & des mâts. Celui qui arrive de Marſeille eſt chargé de ſavon, d'huile, de coton en laine, d'alun, de vin, de liqueurs, de ſuc de regliſſe, de raiſins, de manne, de noix de galle, de verdet, de ſouffre, de fleur, dº. de piſtaches & de fleur d'orange.

Le 27 du mois dernier, la *Marie-Galere*, Capitaine Claaſen Vanderney, eſt partie ſur ſon leſt pour Bordeaux.

Le *Triton*, de 150 tonneaux, Capitaine Jean Ancel, de 10 hommes d'équipage, armé de 4 canons, 2 pierriers & d'autres menues armes à proportion, eſt actuellement en charge, & partira pour Liſbonne vuide comme plein le 15 de ce mois. Ceux qui voudront y paſſer ou charger